COMMUNE D'ECUBLENS/VD

M U N I C I P A L I T E

AU CONSEIL COMMUNAL

Préavis n° 2019/10

Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Ecublens, secteur 10 – Villars/Triaudes

Séance de la commission ad hoc, lundi 29 avril 2019, à 20 h 00,
Centre technique communal, chemin des Esserts 5,
salle de conférence n° 2

MUNICIPALITE D'ECUBLENS/VD PREAVIS N° 2019/10

Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Ecublens, secteur 10 – Villars/Triaudes

---

AU CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. OBJET

Le présent préavis a pour but de présenter aux Conseils communaux de Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Renens et Saint-Sulpice les travaux de réhabilitation du secteur 10 du collecteur Sorge, situé sur le territoire de la Commune d'Ecublens, dans le secteur en aval du voûtage de la Sorge entre le secteur Villars et le quartier des Triaudes, et d'obtenir le crédit nécessaire à ces travaux. Cet investissement nécessite l'approbation des Conseils communaux des cinq communes de l'Entente intercommunale, dépourvue, rappelons-le, de la personnalité morale de droit public.

2. RAPPEL HISTORIQUE

Le collecteur de concentration Mèbre-Sorge (M+S) a été construit au début des années 1960, dans le but de recueillir tout ou partie des eaux usées des communes de la région lausannoise, situées principalement à l'Ouest lausannois. Il comprend trois tronçons principaux : Mèbre, Sorge et Chamberonne. A cette époque, les cours d'eau de la région, ainsi que la baie de Vidy, étaient très fortement pollués.

Suite à la réalisation de cet important ouvrage et à la surveillance constante de son fonctionnement par un bureau spécialisé, le degré de pollution a pu être fortement diminué au fil des années, bien que des progrès restent à accomplir.

Dès 2003, l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge a mandaté le bureau d'ingénieurs hydrauliciens RIBI SA pour établir un diagnostic de l'état des collecteurs âgés d'une soixantaine d'années en vue de leur réhabilitation. Les inspections télévisuelles et des tests d'étanchéité ont permis de constater les problèmes suivants :

- collecteurs obstrués par la pénétration de racines ;
- présence de corps étrangers suite à des raccordements mal exécutés ;
- érosion due au vieillissement du réseau ;
- réduction par endroits du diamètre de la canalisation ;
- étanchéité insuffisante permettant l'infiltration d'eaux claires dans le réseau et en conséquence une surcharge inutile de la STEP ;
- risque de pollution de la nappe et des cours d'eau par l'exfiltration des eaux usées.

Le diagnostic établi par l'Entente a permis :

- de démarrer un premier programme de rénovation avant l'entrée en vigueur du Plan général d'évacuation des eaux intercommunal (PGEEi), puisqu'en 2008 déjà un premier tronçon a été réhabilité ;
- d'intégrer les études faites dans l'élaboration du PGEEi et de définir un programme complet de rénovation du réseau.

3. PLAN GENERAL D'EVACUATION DES EAUX INTERCOMMUNAL MEBRE-SORGE (PGEEi)

L'élaboration du PGEEi a débuté en 2007. Il a été validé par le Canton en 2011. Le PGEEi a identifié des mesures à prendre pour un montant total évalué à un peu plus de Fr. 6 millions. Le solde des travaux de réhabilitation, pour les années à venir, sera concentré sur les tronçons Sorge et Chamberonne. Le montant encore à investir est d'environ Fr. 3,5 millions.

Depuis 2008, l'état du réseau de concentration Mèbre-Sorge s'améliore progressivement, année après année. Cependant, en cas de fortes pluies, il subit l'apport d'une grande quantité d'eaux claires et les déversoirs d'orage évacuent le trop-plein dans la rivière. Pour viser une meilleure qualité des eaux de la baie de Vidy, les réseaux communaux doivent poursuivre leurs travaux de mise en séparatif, conformément aux mesures contenues dans les plans généraux d'évacuation des eaux (PGEE) communaux. Les communes doivent également poursuivre les contrôles systématiques des biens-fonds afin de maîtriser également l'évacuation des eaux de la parcelle. Le collecteur d'eaux usées n'est pas et ne doit pas être dimensionné pour évacuer les eaux claires.

Rappel des travaux majeurs réalisés

Lieu/secteur	Période	Commune(s)	Description
Secteur 1	2008	Crissier/Renens	Le tronçon concerné allait de la RC251 jusqu'à la rue de l'Industrie (entrée du voûtage). Des travaux de chemisage intégral et de pose de manchons ont été réalisés. En termes de travaux de génie civil, une traversée du ruisseau de la Mèbre a été modifiée, le diamètre étant trop petit.
Voûtage Mèbre et aval de l'autoroute	2008	Renens/ Chavannes-près-Renens	Travaux de réparation des collecteurs de transport et de l'éclairage du voûtage de la Mèbre, suite aux intempéries du 26 juillet 2008 sur le bassin versant de la Mèbre.
Secteur 2	2010	Renens	Le secteur des travaux allait de la rue de l'Industrie jusqu'à l'avenue de Préfaully. Ces travaux ont consisté en des réparations ponctuelles à l'intérieur du voûtage et des chemisages de la canalisation située entre la rue du Simplon et l'avenue de Préfaully.
Secteur 7	2011-2012	Chavannes-près-Renens	Situés sur le secteur de la Mouline, ces travaux ont consisté en des réparations ponctuelles de génie civil et des chemisages de la canalisation.
Secteur 3	2012-2013	Chavannes-près-Renens/Renens	Travaux de chemisage réalisés depuis l'avenue de Préfaully jusqu'à la rue de la Blancherie.
Secteur 4	2014-2015	Chavannes-près-Renens	Rue de la Blancherie jusqu'à l'avenue de la Concorde.
Secteur 5	2015-2016	Chavannes-près-Renens	Avenue de la Concorde jusqu'à l'autoroute.
Secteur 6	2016-2017	Chavannes-près-Renens	Ce secteur débute en aval de l'autoroute et va jusqu'à la route de la Maladière.

Secteur 8	2018	Ecublens	Travaux de chemisage sur 590 m en aval des voies CFF à proximité du chemin de la Forêt à Ecublens (branche « Sorge »).
Secteur 9	2019	Ecublens	Travaux de chemisage sur 390 m et travaux de génie civil sur des chambres d'accès à proximité du chemin du Bois jusqu'au carrefour de la rue du Villars à Ecublens (branche « Sorge »).

Projet à financer

Le présent préavis concerne le collecteur (secteur 10) situé sur le territoire de la Commune d'Ecublens. Ce tronçon se situe à l'aval du secteur à ciel ouvert de la Sorge, depuis le carrefour Villars/Tir-Fédéral jusqu'au quartier des Triaudes (annexe 1, de la chambre n° 328 à la chambre n° 329).

Dans ce secteur, le collecteur a un diamètre de 100 cm. Ce tronçon se situe sous le carrefour et se poursuit sous la rue du Tir-Fédéral avant de la traverser et rejoindre le quartier des Triaudes. Le réseau est composé d'une seule canalisation présentant des défauts comme des joints non-étanches, du calcaire sur les joints et, par endroit, des altérations du béton. La canalisation sera réhabilitée par la technique de gainage. Ces travaux seront réalisés par une entreprise spécialisée. La canalisation est accessible à plusieurs endroits par des chambres de visite.

Les travaux seront réalisés par temps sec afin de diminuer les apports d'eaux claires durant les travaux.

Les données techniques sont les suivantes :

- réhabilitation du collecteur existant par un chemisage (gainage) complet ;
- gaine polyester thermodurcissable à l'eau ;
- longueur du tronçon : environ 365 m ;
- diamètre de la canalisation : 100 cm.

4. DEVIS ESTIMATIF

Basé sur les soumissions d'entreprises, il se présente comme suit :

Chemisage	Fr. 280'000.00
Divers et imprévus	Fr. 28'000.00
Honoraires d'ingénieurs	Fr. 30'000.00
Sous-total	Fr. 338'000.00
TVA 7.7 %	Fr. 26'026.00
Total TTC	Fr. 364'026.00
Montant arrondi à :	**Fr. 364'000.00**

5. ADJUDICATION

En application de la législation qui régit les marchés publics du Canton, des communes et des associations de communes, l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge a recouru à la procédure sur invitation auprès de quatre entreprises spécialisées romandes.

Le comité d'évaluation est formé de Mme Marie-Christine Berlie (Secrétaire de l'Entente), de Mme Alexandra Meyer et de M. Philippe Porqueddu (bureau Ribi SA). Il transmet son rapport

d'évaluation au bureau de l'Entente. La Commission intercommunale se réunira pour décider de l'adjudication des travaux, sous réserve de l'approbation du présent préavis par les Conseils communaux.

6. DEBUT ET DUREE DES TRAVAUX

Il est prévu de débuter les travaux au printemps 2020. Ils se dérouleront sur une période d'environ deux mois.

7. SUBVENTIONS COMMUNALES D'INVESTISSEMENT

Afin que l'Entente puisse procéder à l'exécution des travaux, il est prévu que les communes qui la composent lui allouent des subventions d'investissement conformément au tableau annuel des investissements annexé au budget de fonctionnement 2019 de l'Entente.

La nouvelle convention intercommunale Mèbre-Sorge ayant été acceptée par toutes les communes, la subvention d'investissement, à allouer à l'Entente par chaque commune concernée, a été calculée sur la base du nouveau principe de répartition des coûts :

	Clé de répartition 2019 *	***Montants TTC***
Commune de Chavannes-près-Renens	4.80 %	Fr. 17'472.00
Commune de Crissier	47.50 %	Fr. 172'900.00
Commune d'Ecublens	16.50 %	Fr. 60'060.00
Commune de Renens	31.00 %	Fr. 112'840.00
Commune de Saint-Sulpice	0.20 %	Fr. 728.00
	100.00 %	**Fr. 364'000.00**

***** Consommation 2017 – Etat au 20.04.2018

8. FINANCEMENT

Les dépenses d'investissement du présent préavis figurent au plan annuel des investissements 2019-2027 de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge pour un montant de Fr. 375'000.- TTC.

8.1 Entente intercommunale Mèbre-Sorge

Montant du crédit total souhaité	**Fr. 364'000.00**
Mode de financement par l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge	Cet investissement sera financé à l'aide des subventions communales d'investissement mentionnées au chapitre 7 du présent préavis.
Amortissement par l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge	Cette dépense d'investissement sera amortie immédiatement au moyen de subventions communales d'investissement citées au chapitre 7 du présent préavis.
Charges de fonctionnement pour l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge	Cet investissement n'engendrera pas de dépenses de fonctionnement supplémentaires.

8.2 Incidences financières pour la Commune d'Ecublens

- **Investissement**

  La subvention communale d'investissement de la Commune d'Ecublens pour la réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge, à Ecublens, secteur 10 Villars/Triaudes, se monte à Fr. 55'770.- HT (Fr. 338'000.- HT multipliés par le taux de participation communal de 16.5 %) arrondis à Fr. 56'000.- HT. Dans le cadre de l'entente intercommunale Mébre-Sorge, les montants des travaux sont indiqués TTC. Il est à noter que la TVA concernant les travaux en lien avec l'épuration peut être récupérée. De ce fait, les montants indiqués pour la participation d'Ecublens sont présentés HT.

- **Plan des investissements**

  Cette dépense d'investissement est prévue au plan des investissements 2018-2023 adopté par la Municipalité comme suit : « Mèbre-Sorge - réhabilitation secteur 10 : Fr. 60'000.- HT ».

- **Coût du capital**

  L'amortissement de la dépense sera fait en une seule fois par un prélèvement dans le fonds prévu à cet effet, compte n° 9280.01 « Réseau d'égouts et ouvrages d'épuration ». Par conséquent, aucun coût du capital n'est engendré par cette dépense.

- **Compte de fonctionnement**

  Ces travaux n'entraînent pas d'augmentation des charges liées au fonctionnement.

Investissement en Fr.	56'000.00
Durée d'amortissement	0 ans
Taux d'intérêt calculé	0.0 %
Capital	**Coût annuel en Fr.**
Amortissement annuel	-
Coût des intérêts sur ½ capital	-
Coût annuel du capital	**-**

Fonctionnement	**Coût annuel en Fr.**
	-
Coûts annuels de fonctionnement	**-**
Coûts totaux	**-**
Valeur du point d'impôt 2018	382'704.00
Equivalent point d'impôt	**-**
(arrondi au dixième de point)	

* * *

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2019/10,
- ouï le rapport des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'autoriser l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge à entreprendre les travaux de réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge, sur le territoire de la Commune d'Ecublens, sur le secteur 10, Villars/Triaudes ;
2. d'allouer à la Commission de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge le crédit nécessaire, soit la somme de **Fr. 364'000.- TTC** (trois cent soixante-quatre mille francs), selon les modalités décrites sous chiffres 4 à 8 ci-dessus ;
3. d'allouer à l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge une subvention communale d'investissement de **Fr. 56'000.- HT** (cinquante-six mille francs), selon les modalités décrites sous chiffres 7 et 8 ci-dessus.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire.

Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif, sous le compte n° 460.5620.066 « Sorge, secteur 10, Villars/Triaudes », et sera amortie dès la fin des travaux. Son financement sera assuré par un prélèvement dans le fonds de réserve « Réseau d'égouts et ouvrages d'épuration », compte n° 9280.01.

Approuvé par la Commission de l'Entente intercommunale dans sa séance du 19 mars 2019.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 8 avril 2019.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic	Le Secrétaire
(L.S.)	
C. Maeder	P. Besson

Annexes : - Annexe 1 : plan de situation
- Annexe 2 : photos des inspections TV des canalisations
- Annexe 3 : plan d'ensemble

Délégués municipaux à convoquer :

Commission ad hoc : - Mme Danièle Petoud

Commission des finances : - M. Christian Maeder, Syndic

Ecublens/VD, le 5 avril 2019
DP/AM/sp/nc/pb